



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 50209

Numéro SIREN : 489 794 503

Nom ou dénomination : 3 J FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2016 sous le numéro de dépôt 1723

3 J FINANCE
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100.000 €
Siège Social : rue Louis Blériot
Z.I.A du Rocher Vert - 77140 Nemours
489 794 503 RCS MELUN

1723
06/05/2016
1/03/16

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2015

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015

L'assemblée générale,

après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 30 juin 2015, et constaté que l'exercice se clôture par un résultat bénéficiaire de 36.187,25 € (arrondi à 36.187 €),

DECIDE d'affecter ce résultat en intégralité au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 770.842,75 euros à 807.030,00 euros après affectation.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Constatation de la démission du commissaire aux comptes suppléant et nomination en remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Serge Aubailly de son mandat de commissaire aux comptes suppléant,

DECIDE de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée venant à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 :

Monsieur Bruno RÓUILLE
2 avenue de Paris,
45056 ORLEANS CEDEX 1

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution
Pouvoirs pour formalités

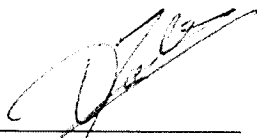
L'assemblée générale,

DONNE tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tout dépôt ou accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Pour extrait certifié conforme



Le Président
M. Denis Jullemier



Le secrétaire
M. Damien Jullemier

M. François Jullemier

